

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absent : JF. MARY

16. Commission d'Appel d'Offres – Élection des membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1414-1 à L1414-4 et L1411-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 portant adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 portant adoption des modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant la création d'une Commission d'Appel d'Offres Permanente.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Ville de Marseillan est composée d'un Président, et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020, les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivantes :

- chaque conseiller ou groupe de conseillers peut déposer une liste,
- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, (5 titulaires et 5 suppléants),
- Pour être prises en compte, les listes doivent impérativement être déposées auprès de Monsieur Le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Au vu des listes déposées selon les modalités susmentionnées, sont
Commission d'Appel d'Offres :

- Membres titulaires :

Nom et Prénom	Liste
Louis GASC	Liste MICHEL
Michel IBARS	Liste MICHEL
Jean-Claude ARAGON	Liste MICHEL
Ludovic FABRE	Liste MICHEL
Sarah BASSI	Liste MICHEL

Nom et Prénom	Liste
Christian PINO	Liste GROSSO

- Membres suppléants :

Nom et Prénom	Liste
Sylvie MARTI	Liste MICHEL
Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC	Liste MICHEL
Dominique CUPOLI	Liste MICHEL
Leslie DELAITE	Liste MICHEL
Walter BIGNON	Liste MICHEL

Nom et Prénom	Liste
Corinne BASTIDE	Liste GROSSO

Par conséquent, il vous est proposé :

De désigner, à l'issue des opérations de vote, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, suivants :

D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

VOTE
A LA MAJORITE
(Liste Michel 23 ; Liste Grosso 5)

Désigne, à l'issue des opérations de vote, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, suivants :

- Membres titulaires :

Nom et Prénom	Liste
Louis GASC	Liste MICHEL
Michel IBARS	Liste MICHEL
Jean-Claude ARAGON	Liste MICHEL
Ludovic FABRE	Liste MICHEL
Christian PINO	Liste GROSSO

- Membres suppléants :

Nom et Prénom	Liste
Sylvie MARTI	Liste MICHEL
Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC	Liste MICHEL
Dominique CUPOLI	Liste MICHEL
Leslie DELAITE	Liste MICHEL
Corinne BASTIDE	Liste GROSSO

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL